Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES
Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAU
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35
Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_108-DE

TRANSITION ECOLOGIQUE

DCC26-108

OBJET : ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN EAUX ET VILAINE : RAPPORT D'ACTIVITE 2025

Monsieur Patrick HENRY, Vice-président en charge des Transitions écologique et énergétique et de l'Agriculture, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE

À la suite de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, dite « MAPTAM » du 28 janvier 2014 et à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » du 7 août 2015, l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV) est devenue Syndicat Mixte. Une évolution qui a permis de faire **adhérer la plupart des EPCI** du bassin, devenus compétents en Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et d'**intégrer les acteurs de l'eau potable** dans la gouvernance de l'eau.

En 2018, l' **établissement public territorial de bassin** (EPTB) Vilaine a été créé pour reprendre les missions de l'IAV, tout en **élargissant ses compétences à :**

- **la gestion intégrée de l'eau**,
- à la **prévention des risques d'inondation**,
- à la **préservation des milieux aquatiques**,
- et à la **gestion de la ressource en eau** dans le cadre des politiques nationales et européennes.

À la suite des élections municipales de 2020, une **nouvelle gouvernance** s'est mise en place. Un **plan de mandat** voté en juin 2022, fixe désormais les **objectifs** et la **feuille de route des actions à mener** jusqu'en 2026
Une nouvelle dénomination est venue symboliser cette transformation : **Eaux & Vilaine**.

La présente décision a pour objet de présenter le rapport d'activité 2025 du de l'EPTB Eaux et Vilaine.

Le rapport d'activités 2025 est téléchargeable sur le site internet **de l'EPTB Eaux et Vilaine :** https://www.eaux-et-vilaine.bzh/en-savoir/publications/

Le document synthétique annexé à la présente délibération en retrace les principaux indicateurs techniques et financiers, présentés ci-après.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_108-DE

2. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU RAPPORT 2025

2.1. Les missions d'Eaux et Vilaine

Mise en oeuvre du SAGE Vilaine

Planification et animation d'un projet territorial pour une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques ; coordination avec les autres collectivités et acteurs de l'eau.

Prévention des crues et des étiages

Actions de prévention et de protection contre les inondations, développement d'outils de modélisation, gestion quantitative de la ressource en eau.

Gestion des grands ouvrages

Gestion du barrage estuarien d'Arzal et des trois barrages de Vilaine Amont.

Sécurisation de la production d'eau potable

Gestion de l'usine d'eau potable de Vilaine Atlantique, sécurisation de l'approvisionnement grâce aux canalisations d'interconnexion avec les autres usines de production.

Reconquête du bon état écologique de l'eau

Suivi des concentrations de nitrates, phosphore, pesticides, de la source à l'estuaire ; diagnostics et accompagnements pour la réduction des pollutions.

Maintien et valorisation de la biodiversité

Gestion agro-environnementale des marais, lutte contre les espèces invasives, bocage, Natura 2000.

Préservation de la qualité des milieux

Etat physique et biologique des rivières, continuité écologique, restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques.

Poissons migrateurs

Protection du littoral

Suivi environnemental de l'estuaire, dragages pour le maintien des usages, développement d'une navigation durable, adaptation au changement climatique.

Communication Sensibilisation

2.2. Faits marquants

Pour l'établissement public Eaux & Vilaine, l'année 2025 a été marquée par des **phénomènes climatiques inédits, d'importants chantiers d'ingénierie hydraulique, des transitions de gouvernance majeures et des avancées clés en matière de restauration écologique**.

- *« L'année des extrêmes » climatiques et de la gestion des risques*
  - **Une crue historique en janvier 2025 :** Le bassin de la Vilaine a subi des précipitations exceptionnelles (plus de 200 mm), plaçant la Vilaine et la Seiche en vigilance rouge. Au total, **111 communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle.**
  - **Des débits records au barrage d'Arzal :** Le 30 janvier, la station du pont de Cran a enregistré un débit historique de 1 258 m³/s, la plus forte valeur mesurée depuis sa mise en service en 2002. Pour évacuer cette crue, les 5 vannes du barrage sont restées pleinement ouvertes 24h/24 pendant une semaine.
  - **Une sécheresse automnale sévère** : À cet hiver exceptionnellement humide a succédé un long déficit pluviométrique. Des restrictions de navigation ont dû être imposées dès juillet, culminant avec un étiage exceptionnellement bas sur les retenues de Vilaine amont en novembre.
- *Le lancement et l'achèvement de chantiers hydrauliques structurants*
  - **Début du chantier de l'écluse anti-salinité d'Arzal :** Ce marché majeur de 12,7 M€ HT a été attribué au groupement Eiffage, et les travaux ont démarré le 20 octobre 2025 pour une fermeture programmée de l'écluse sur deux hivers consécutifs.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_108-DE

- **Finalisation des grands chantiers d'Arzal :** Réception, le 18 avril 2025, des travaux de confortement des gabions aval métalliques (corrodés). Ce chantier s'est accompagné de l'installation d'une nouvelle rampe à anguilles, montrant déjà d'excellents résultats sur les migrations. De plus, la réhabilitation des batardeaux de sécurité (pour 2,4 M€ HT) s'est achevée en juillet 2025.
- **Reconstruction de la digue de Damgan** : Endommagé par la tempête Céline fin 2023, le tronçon de la digue de la grande plage a été entièrement reconstruit avec un parement en pierres et un système de drainage à l'automne 2025.

- *Transitions de direction et évolutions financières d'avenir*

  - **Changements de gouvernance et nouveau siège** : l'établissement s'est installé dans son nouveau siège administratif de **Redon** au 1er janvier 2025. Monsieur **Arnaud WAUQUIER** a pris ses fonctions de Directeur Général des Services le 1er septembre 2025, succédant à Monsieur Jean-Luc JEGOU, parti à la retraite .
  - **Sécurisation financière de l'établissement :** Pour faire face aux investissements du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et pallier la baisse des aides publiques, le Comité syndical a voté le 12 décembre 2025 une **revalorisation de 10 % des contributions statutaires des membres, qui étaient inchangées depuis 2020.**

- *SAGE Vilaine : validation technique et blocages sur le terrain*

  - **Un SAGE validé à la majorité :** Après la transcription de la stratégie en règles, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a validé le projet de SAGE le 21 mars 2025. Les consultations publiques ont recueilli une participation record de 3 724 contributions, majoritairement favorables.
  - **Report de la séance finale :** Prévue le 12 décembre 2025 pour débattre des ajustements, la séance de la CLE a été bloquée et n'a pas pu se tenir en raison de l'opposition et de pressions exercées par des syndicats agricoles, entraînant son report en 2026 et le vote d'une motion de soutien des élus d'Eaux & Vilaine à la CLE.

- *Restauration des milieux aquatiques*

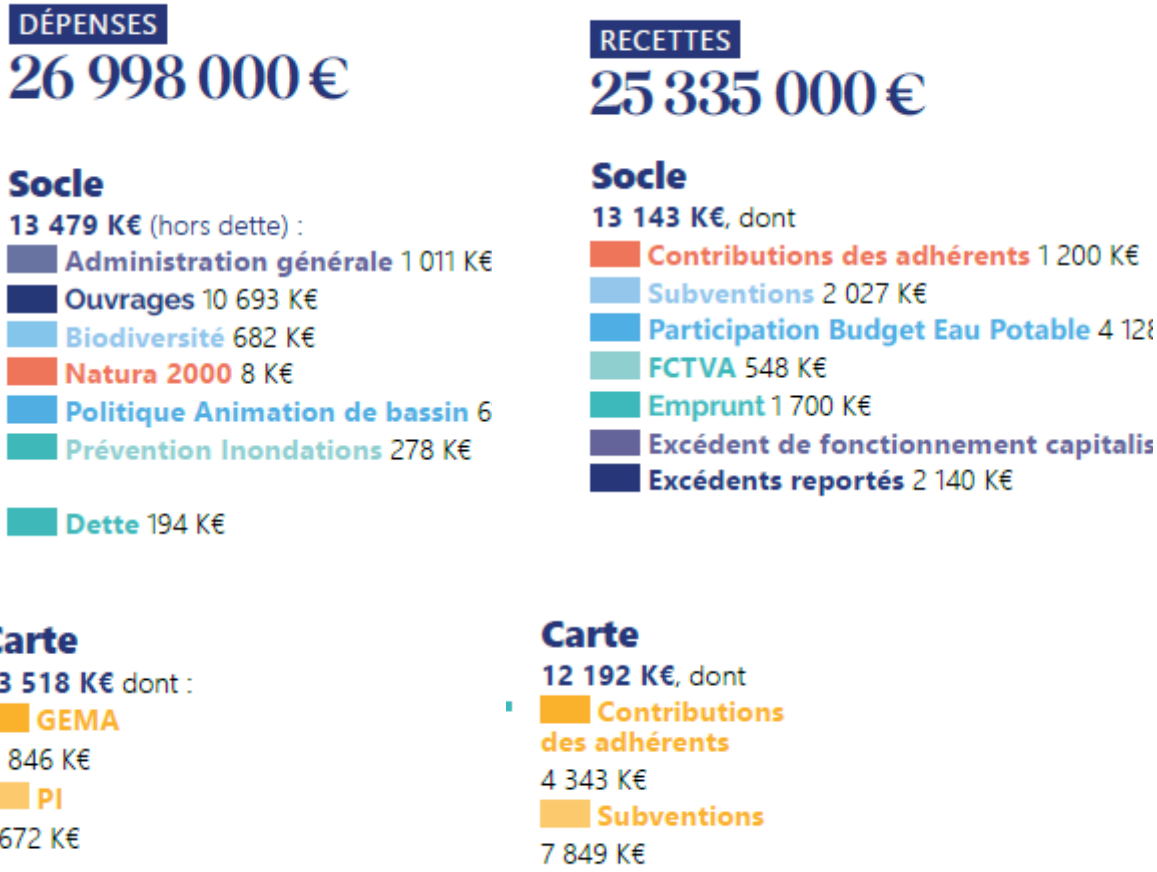
Chantiers emblématiques : Plusieurs projets phares de renaturation ont été menés, dont :
- la remise du ruisseau du Pélican dans son lit d'origine sur 1 700 m à Pipriac,
- le reméandrage du Serein au Catonet sur 2,25 km,
- ou encore la restauration d'envergure du Tohon à Questembert (au lieu-dit Célac), recréant 350 m de méandres et une zone humide de 2 hectares.

2.3. Budget 2025

Les compétences d'Eaux & Vilaine sont composées de compétences obligatoires, dites « Socle » ; et de compétences « à la carte ». La présentation du Compte Administratif 2024 tient compte de cette distinction.
La dotation statutaire des départements et EPCI constituent une ressource essentielle du Budget Principal : 1 200 000 €.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_108-DE

Pour le budget principal :



Les faits marquants sont :

- L'actualisation de sa prospective financière :
  Face aux contraintes budgétaires et aux investissements importants requis par le Plan pluriannuel d'investissement (PPI), l'établissement a actualisé en 2025 sa trajectoire financière avec l'appui du cabinet Grant Thornton. L'étude a révélé une **insuffisance de ressources** pour financer durablement les compétences obligatoires (« Socle »).
- **Hausse de 10 % des contributions statutaires** : Afin de sécuriser l'avenir financier, le Comité syndical a voté le 12 décembre 2025 une **augmentation de 10 %** des contributions statutaires des membres à compter du 1er janvier 2026. Cette revalorisation représente **120 000 € supplémentaires** (soit 1 320 000 € de contributions globales au total). Ces contributions n'avaient pas évolué depuis la mise en œuvre de leur répartition en 2020.
- **Nouveau programme financier pour la GEMA (2026-2028)**.Le programme financier lié à la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) 2023-2025 étant arrivé à échéance fin 2025, il a été renouvelé pour la période **2026-2028**. Ce nouveau cadre intègre les nouvelles dispositions financières du 12e programme de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2025-2030) pour financer les chantiers et les ressources humaines d'Eaux & Vilaine

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_108-DE

Il vous est proposé :

- *De **prendre acte** du **rapport d'activité 2025 de l'EPTB Eaux et Vilaine**.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Le Conseil communautaire prend acte du rapport d'activité 2025 de l'EPTB Eaux et Vilaine.

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_108-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 21 septembre 2026, s'est réuni le 29 septembre 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Christian SORIEUX, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe BERTHELOT, M Loïc GODET
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	M Didier RAUFLET
BRIE	M Bruno PELLETIER, Mme Michelle RIET
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Yannick COLLIOT, Mme Cindy THIERY
EANCE	M Cédric VALLAIS
ESSE	M Alexis-Nicolas DELSAUT
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	Mme Catherine CHAUVIÈRE, M Cyprien ESNAULT, M Gaston GUAIS, M Jonathan HOUILLOT, Mme Thérèse MOREAU, Mme Véronique PICOT, M Éric PINEAU, M Frédéric POTIN
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Yoann CADO
MARCILLE-ROBERT	Mme Véronique BOISNARD, M Benjamin RESTIF
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Chrystelle BADOUD, M Jean-Pierre BOURNICHE, M Patrick HENRY, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI
RETIERS	Mme Amélie AUBERT-PLARD, Mme Kaki GAUTIER, M Cédric LECELLIER, M Benoît LUGAND, Mme Annick PERON, M Thierry RESTIF
SAINTE-COLOMBE	M Pascal PICOCHE
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Edmond LEVEQUE

Etaient excusés :

AMANLIS	Mme Nelly TANVERT *(donne pouvoir à M Loïc GODET)*
ESSE	Mme Yvette SAULNIER *(donne pouvoir à M Alexis-Nicolas DELSAUT)*
JANZE	Mme Emmanuelle CLOUET *(donne pouvoir à M Frédéric POTIN)* Mme Lucie FILEAUX, Mme Jennifer MAILLARD
LE THEIL-DE-BRETAGNE	Mme Pascaline MARION *(donne pouvoir à M Yoann CADO)* Mme Graziella VALLÉE

PROPOSITION ACTEE PAR LE CONSEIL (36 présents / 4 pouvoirs)

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président,

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 01/10/2026
Qualité : Président

RIEUX

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Le Secrétaire de séance,

Thierry RESTIF

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 02/10/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire de Séance